

RCS : METZ
Code greffe : 5751

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de METZ atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00634
Numéro SIREN : 518 291 331
Nom ou dénomination : AB AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 22/01/2024 sous le numéro de dépôt 424

Bilan et Resultat

Déposé au greffe du Tribunal Judiciaire
 sous le N° 24 4261
 Metz, le 22.01.24
 Le Greffier

AB AUDIT

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le			Exercice précédent		
	31/12/2022			31/12/2021		
	(12 mois)			(12 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net		Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires					712	0,10
Fonds commercial	132 500		132 500	27,74	132 500	17,93
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	174 254	102 995	71 260	14,92	33 602	4,55
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes	1 488		1 488	0,31		
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	15 200		15 200	3,18	15 200	2,06
TOTAL (I)	323 442	102 995	220 448	46,15	182 014	24,63
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	184		184	0,04		
Clients et comptes rattachés	206 257	7 300	198 957	41,65	348 248	47,12
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	258		258	0,05	2 500	0,34
. Organismes sociaux	3 995		3 995	0,84	133	0,02
. Etat, impôts sur les bénéfices					3 773	0,51
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 739		1 739	0,36	13 949	1,89
. Autres	30 642		30 642	6,41	30 955	4,19
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	1 313		1 313	0,27	128 051	17,33
Charges constatées d'avance	20 148		20 148	4,22	29 424	3,98
TOTAL (II)	264 537	7 300	257 237	53,85	557 033	75,37
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	587 979	110 295	477 685	100,00	739 047	100,00

Annexes Legales 23**AB AUDIT****ANNEXE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 477 684,77 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -117 726,42 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

AB AUDIT

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Changement important dans notre méthode comptable concernant la constatation des produits constatés d'avance. Après une évaluation approfondie de nos processus et en accord avec les principes comptables généralement reconnus, nous avons décidé d'adopter une approche différente pour traiter les cas où une mission est réalisée après la clôture de l'exercice, mais où la facturation a déjà eu lieu.

Auparavant, nous constatons les produits constatés d'avance dès que la facturation était effectuée, même si la mission n'était pas encore réalisée. Cependant, nous avons réalisé que cette méthode pouvait conduire à une reconnaissance prématurée des revenus, ce qui n'était pas en conformité avec les principes comptables appropriés. Dorénavant, nous allons adopter la méthode suivante pour constater les produits constatés d'avance dans de tels cas :

1. À la fin de l'exercice, lorsqu'une mission a été réalisée après la clôture, mais déjà facturée, nous comptabiliserons la facturation reçue comme une avance sur les produits.
2. Lorsque la mission est finalement réalisée, nous constaterons les produits correspondants et réduirons les produits constatés d'avance en conséquence.

Ce changement de méthode comptable garantira une reconnaissance plus précise des revenus, alignée sur la réalisation effective des missions. Nous croyons fermement que cela améliorera la fiabilité de nos états financiers et renforcera la transparence dans notre communication financière. Nous tenons à souligner que ce changement n'aura pas d'impact rétrospectif sur les exercices antérieurs. Il sera appliqué à partir de la date de clôture de l'exercice en cours et dans tous les exercices futurs.

3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

La formation d'un résultat déficitaire est principalement attribuable aux ralentissements de production que nous avons rencontrés au cours du premier semestre 2022. Au cours de cette période, notre entreprise a été confrontée à plusieurs défis opérationnels et stratégiques (mouvements aux nouveaux de l'actionnariat) qui ont entraîné un ralentissement significatif de notre développement commercial et du niveau de rentabilité de la production. Parallèlement, les coûts fixes associés à notre activité, tels que les frais de personnel, les frais de location et les charges générales, sont demeurés relativement constants.

En conséquence, la combinaison d'une baisse des revenus et de coûts fixes maintenus a entraîné une diminution du résultat net, qui est resté déficitaire.

Sur l'exercice 2023 nous restons déterminés à restaurer notre performance financière en améliorant notre capacité de production, en renforçant notre efficacité opérationnelle et en optimisant nos coûts.

AB AUDIT

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

5 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elem. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	7 920	3	7 923	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel et outill. industriels				
Installations, agencements divers	32 922	4 701	3 303	34 320
Matériel de transport	22 262	5 558	17	27 803
Matériel de bureau, informatique, mobilier	53 745	5 145	18 018	40 872
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	108 929	15 404	21 338	102 995
TOTAL GENERAL	116 848	15 407	29 261	102 995

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	3				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Install. gales, agencements, constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels					
Installations, agencements divers	4 701				
Matériel de transport	5 558				
Mat. de bureau, informatique, mobilier	5 145				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	15 404				
TOTAL GENERAL	15 407				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

AB AUDIT

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

7 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées a des participations			
Prêts			15 200
Autres immobilisations financières	15 200		
Clients douteux ou litigieux	9 702	9 702	
Autres créances clients	196 555	196 555	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	258	258	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	3 995	3 995	
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfiques			
- T.V.A.	1 739	1 739	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés	355	355	
Débiteurs divers	30 288	30 288	
Charges constatées d'avance	20 148	20 148	
TOTAL GENERAL	278 240	263 040	15 200
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

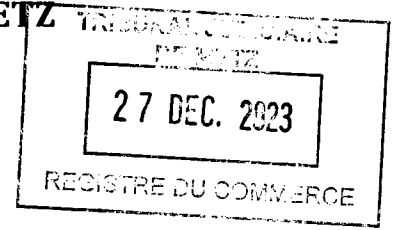
ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum	2 575	2 575		
- plus d'un an	123 543	34 135	89 407	
Emprunts et dettes financières	1 350	1 350		
Fournisseurs et comptes rattachés	49 524	49 524		
Personnel et comptes rattachés	9 558	9 558		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 670	11 670		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfiques				
- T.V.A.	32 251	32 251		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	42 207	42 207		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	1 259	1 259		
Autres dettes	537	537		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	17 150	17 150		
TOTAL GENERAL	291 625	202 217	89 407	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	35 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	22 958			
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

CERTIFIÉ CONFORME



Bertrand Grabisch (Nov 20, 2023 11:16 GMT+1)

AB AUDIT
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 150 000 euros
Siège social : 1, rue de Sarre, 57070 METZ
518 291 331 RCS METZ



PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 30 juin,
A 10H,

Les associés de la société AB AUDIT se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 1 rue de Sarre 57070 METZ, sur convocation faite par courrier recommandé avec avis de réception adressée le 15 juin 2023 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Bertrand GRABISCH, en sa qualité de Gérant de la Société.

Monsieur Olivier MOREAU est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 20 000 parts sociales sur les 20 000 parts sociales ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus de la moitié des parts sociales ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31.12.2022,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31.12.2022 et quitus au Gérant,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, l'Assemblée donne au dirigeant quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31.12.2022 s'élevant à 117 726 euros de la manière suivante :

Résultat déficitaire de l'exercice :	-117 726 euros
Report à nouveau antérieur :	128 786 euros
Affectation au report à nouveau :	-117 726 euros
Solde du report à nouveau :	11 060 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Bertrand GRABISCH
Le Président



Bertrand Grabisch (8 nov. 2023 11:52 GMT+1)

Olivier MOREAU
Le secrétaire



Olivier Moreau (8 nov. 2023 14:15 GMT+1)





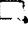




AB AUDIT - Procès-verbal de l'AGOA

Rapport d'audit final

2023-11-08

Créé le :	2023-11-08
De :	CORALIE THOUVENIN (cth@celiance.fr)
État :	Signés
ID de transaction :	CBJCHBCAABAA1Zk09fRuk7LAS81FviIB2EnV22t_S_BL

Historique « AB AUDIT - Procès-verbal de l'AGOA »

-  Document créé par CORALIE THOUVENIN (cth@celiance.fr)
2023-11-08 - 10:07:27 GMT
-  Document envoyé par courrier électronique à Bertrand Grabisch (bgr@celiance.fr) pour signature
2023-11-08 - 10:08:07 GMT
-  Courrier électronique consulté par Bertrand Grabisch (bgr@celiance.fr)
2023-11-08 - 10:52:01 GMT
-  Document signé électroniquement par Bertrand Grabisch (bgr@celiance.fr)
Date de signature : 2023-11-08 - 10:52:50 GMT - Source de l'heure : serveur
-  Document envoyé par courrier électronique à olm@celiance.fr pour signature
2023-11-08 - 10:52:51 GMT
-  Courrier électronique consulté par olm@celiance.fr
2023-11-08 - 13:13:30 GMT
-  Le signataire olm@celiance.fr a saisi ce nom lors de la signature en tant que Olivier Moreau
2023-11-08 - 13:14:58 GMT
-  Document signé électroniquement par Olivier Moreau (olm@celiance.fr)
Date de signature : 2023-11-08 - 13:15:00 GMT - Source de l'heure : serveur
-  Accord terminé
2023-11-08 - 13:15:00 GMT

POUVOIR

Je soussigné Bertrand GRABISCH

Agissant en qualité de représentant légal de la société : AB AUDIT (51829133100040)

Donne par la présente pouvoir à la société LVPRO, SAS au capital de 51 454,80 euros, domiciliée 15 rue de Milan 75009 PARIS, et ses mandataires,

D'assurer toutes formalités nécessaires vis-à-vis du Registre du Commerce et des Sociétés,

De certifier conforme les actes visés à l'article R 123 102 du Code de commerce dans le cadre de l'article A 123-4 du Code de commerce, ainsi que tout acte aux fins d'enregistrement fiscal.

De demander l'accès au registre des bénéficiaires effectifs (Décret n°2917-1094 du 12 juin 2017 relatif au registre des bénéficiaires effectifs définis à l'article L. 521-2-2 du code monétaire et financier).

Et de signer tout document ou pièce nécessaire à cet effet, et, d'une façon générale, de faire tout ce qui sera nécessaire pour l'exécution des présentes.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

A Metz

Le 13/11/2023

Signature avec mention « BON POUR POUVOIR »

bon pour pouvoir



Bertrand Grabisch (Nov 13, 2023 11:27 GMT+1)

